

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 009-681/17/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Via Marseille Fos pour l'exercice 2017 - Approbation d'une convention d'objectifs

Information du Conseil de Territoire

DGDE 17/15563/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire du 27 juin 2017.

Via Marseille-Fos a succédé en 2011 à l'association Marseille Europort, créée en 1993 au lendemain de la réforme du statut des dockers pour coordonner la mise en œuvre de la promotion concertée de la place portuaire de Marseille Fos vers ses clients, en améliorant l'image du port pour relancer son activité après une longue période de conflits sociaux.

A la suite de la réforme des ports français en 2011, Marseille Europort a fait peau neuve en devenant Via Marseille-Fos pour marquer le renouveau de la communauté portuaire de Marseille Fos et faire connaître les progrès et les performances indéniables intervenus en terme d'organisation, de productivité ou de fiabilité.

L'association porte donc aujourd'hui une volonté de cohésion bien au-delà de l'ensemble des acteurs portuaires, ce qui n'a pas d'équivalent dans les autres ports français.

Objectifs généraux de l'association

L'association a défini des objectifs généraux comme :

- Faire émerger au sein de la communauté portuaire une dynamique commerciale s'appuyant sur une offre de services de qualité, fiable et compétitive, dans le but de conquérir de nouveaux marchés,
- Replacer le port de Marseille Fos dans la compétitivité internationale pour toutes catégories de marchandises,
- Fédérer les services et les compétences des professionnels de sa communauté portuaire pour apporter des solutions efficaces aux clients de Marseille Fos

Les objectifs 2017 de Via Marseille-Fos

- Poursuite de la reconquête de l'hinterland Rhône-Saône- Suisse,
- Démarche par filières (conventionnel, fruits & légumes, vracs solides, pétrochimie)
- Développement d'un maillage territorial
- Renforcement de notre positionnement de Hub Euro-méditerranéen

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Organisation et financement de Via Marseille-Fos

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres comme suit :

- Le Président de la CCIMP, le Président du Directoire du GPMM et le Président de l'UMF sont membres de droit,
- 3 représentants désignés par chacun des membres fondateurs,
- Un collège composé d'au plus de 3 représentants des membres adhérents, un membre adhérent ne pouvant disposer que d'un siège.

Son financement est assuré par les cotisations de ses membres et les subventions des partenaires.

Le budget de l'association en 2016 s'est élevé à 260.000 euros pour mettre en œuvre les actions de promotion et couvrir les frais de fonctionnement (maintenance informatique, comptabilité, frais d'actes....).

La répartition des recettes se fera en 2017 comme suit :

PRODUITS	€
Cotisations	22 500
UMF	5 000
CCIMP	5 000
GPMM	5 000
MGI	2 500
Ville de Marseille	2 500
AMP Métropole	2 500
Contributions partenaires	225 000
CCIMP	35 000
GPMM	87 500
MGI	17 500
AMP Métropole	37 500
PROVENCE PROMOTION	10 000
CONSEIL REGIONAL	37 500
Participation VIA MARSEILLE FOS	
Fond associatif	13 500
TOTAL Produits	261 000

Les intérêts croisés Métropole / Via Marseille Fos

Les actions de Via Marseille Fos s'intègrent tout à fait dans la stratégie économique métropolitaine à plusieurs niveaux :

- D'une part, le développement du port et de toutes les activités connexes (logistique, smartport, etc...) constituent une des 6 filières clés du développement économique de la métropole

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- De plus, les actions de VMF viennent conforter les démarches d'attractivité et de promotion à l'international développées par la Métropole en lien notamment avec Provence Promotion et Euromed, dans l'objectif de renforcer le 1^{er} pôle économique du sud de la France
- Enfin, VMF développe de nombreuses actions tournées vers les marchés de la Méditerranée qui concourent à renforcer le positionnement de la Métropole comme capitale euro-méditerranéenne.
- On peut d'ailleurs noter que Via Marseille Fos a proposé à l'équipe de promotion de la Métropole de participer à ses côtés à certaines présentations à l'étranger et que par ailleurs Via Marseille Fos devrait participer à la mission économique sur Miami en novembre 2018.

Par conséquent, il est donc proposé à la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir l'association Via Marseille Fos dans son programme de travail 2017 à hauteur de 37 500 euros.

Cette subvention s'appuiera sur une convention soumise à l'approbation du Bureau de Métropole définissant les modalités de cette participation (programme de travail, objectifs).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que l'action engagée par l'association Via Marseille Fos permet de contribuer à rendre attractive la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire prend acte du rapport relatif à l'attribution d'une subvention de 37 500 euros à l'association Via Marseille Fos et de l'approbation de la convention d'objectifs entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Via Marseille Fos.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017